



Le 25 mars 2002

M. Berthier Landry  
Président  
CSEM  
75, rue de Port-Royal est,  
Bureau 610  
Montréal (Québec) H3L 3T1

Jean-Luc Beaulieu  
Réseaux de Distribution Montréal

Hydro-Québec  
655, rue Parthenais 6<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3R7

Tél : (514) 385-8888 poste 5280  
Fax : (514) 599-5434

**Objet: Projet « Jardins des Carmélites », Montréal.**

Monsieur,

Pour satisfaire à une demande d'alimentation en provenance de notre clientèle, nous avons planifié et conçu un projet de prolongement de réseau devant être construit au nord-est de l'intersection St-Denis et St-Grégoire, à Montréal.

Ce réseau est de type aérien hors-rue et sera bâti sur terrain privé dans l'assiette d'une servitude que nous avons acquise du propriétaire du terrain concerné. Nous avons établi un échancier des travaux qui nous permettra de rencontrer la date de livraison du 15 mai 2002, convenue avec notre client.

Une étape importante à la réalisation des travaux concerne la livraison par la CSEM des conduits qui doivent permettre la liaison aéro-souterraine de notre nouvelle ligne aérienne. Des conduits de service ont également été demandés pour les branchements de quelques bâtiments ayant façade sur la rue St-Denis.

Nous avons pris connaissance de la correspondance de M. Jean-Pierre Fournier, en date du 22 mars 2002, transmise par télécopieur, qui nous informe de la position de la CSEM dans ce dossier.

Nous tenons à vous préciser que le réseau qui alimentera nos nouveaux clients sera permanent. En ce sens, les conduits qui vous ont été demandés en date du 17 janvier 2002 doivent être considérés comme permanents eux aussi, et non temporaires, comme l'indique la correspondance citée précédemment. De plus, puisque notre réseau aérien sera permanent, nous vous réitérons que nous n'avons aucune exigence à l'égard du futur réseau de conduits auquel il est fait référence dans cette même correspondance. À cet effet, nous tenons à vous préciser qu'Hydro-Québec s'opposera toute imputation de coûts directs ou indirects si la CSEM décidait de construire pour nous des structures souterraines que nous n'avons pas exigées.


Nous vous signalons également que la solution que propose la CSEM est d'environ 6 à 10 fois plus dispendieuse que celle que nous avons offerte à notre client, lequel n'accepte pas de défrayer le coût différentiel relié à une option de réseau souterraine.

Nous entendons appliquer dans ce projet les pratiques commerciales afférentes à notre règlement tarifaire et à notre obligation d'équité envers notre clientèle. Notre position est la même dans ce projet que dans tous les projets similaires à Montréal ou ailleurs dans les territoires que nous desservons.

Nous vous prions de procéder, dans les meilleurs délais, à la construction des conduits permanents demandés le 17 janvier dernier. Nous vous réitérons que Hydro-Québec n'a aucun autre besoin de conduit à l'égard du présent projet et nous insistons pour que vous considériez ce projet comme un « projet aérien »; nous exigeons donc, en conséquence, que vous ne construisiez aucun autre conduit. Il va sans dire que, comme d'habitude, nous verrons à convenir de l'utilisation de nos structures par nos partenaires en télécommunication.

En cas d'opposition de votre part, nous constaterons l'échec d'en arriver à une entente et nous devrons nous adresser à la Régie de l'Énergie dans le cadre de l'application de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* et des articles 31 et 40 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*.

Veuillez agir en conséquence.



Jean-Luc Beaulieu  
Directeur  
Réseaux de Distribution Montréal

C.C. : M. Roger Bérubé  
Me Dominique Piché  
M. Guy Coulombe (Ville de Mtl)  
M. Robert Lalonde (Bell Canada)  
M. Martin Thibodeau (Videotron)  
M Jean Bouchard (Promoteur)